

Note pour les établissements présentant des candidats sous forme ponctuelle

Épreuve E6 – « Conception et mise en œuvre de solutions de communication »

1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier l'aptitude du candidat à concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication.

L'épreuve permet plus précisément de vérifier l'aptitude du candidat à :

- rechercher des informations pertinentes afin de mettre en œuvre une veille créative et technologique
- procéder à la conception et la mise en œuvre de solutions de communication en mobilisant des acteurs variés dont le travail sera organisé et coordonné en mode projet
- mobiliser les techniques et notions nécessaires pour la création, la production et la diffusion de solutions de communication
- recourir à des prestataires en cas de besoin
- mettre en œuvre des modalités de contrôle et d'évaluation de la solution de communication proposée

2. Contenu

L'unité U6 de « conception et mise en œuvre de solutions de communication » est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences suivantes du référentiel de certification :

- mettre en œuvre une veille créative et technologique au service de la demande
- créer des contenus et des solutions de communication
- produire et diffuser des solutions de communication
- acheter des prestations
- contrôler et évaluer les solutions de communication

3. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont ceux qui sont décrits au regard de chaque compétence du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication » figurant dans le référentiel de compétences.

4. Modalités d'évaluation

L'épreuve porte sur l'ensemble des productions réalisées par le candidat durant sa période de formation, en milieu professionnel ou en atelier de professionnalisation. Ces différentes productions figurent dans le portfolio du candidat.

L'épreuve prend appui sur un dossier professionnel qui comporte les documents suivants :

- Un tableau synoptique de description du portfolio numérique réalisé par le candidat. Ce tableau doit indiquer les productions réalisées, les annonceurs concernés et les types de supports de communication. Le portfolio regroupe l'ensemble des productions réalisées par le candidat au cours de sa formation qui doivent témoigner d'une certaine diversité (production destinée à l'imprimerie, production audio-visuelle, production digitale, communication directe, communication interne...) ;
- Trois fiches descriptives de situation professionnelle relatives chacune à une réalisation emblématique parmi celles listées dans le portfolio du candidat. L'ensemble des fiches doit démontrer que le candidat maîtrise les compétences liées à la totalité des activités du bloc. Une des fiches au moins doit décrire une réalisation prenant appui sur une demande réelle rencontrée de manière privilégiée mais non exclusive en stage. Le modèle de fiche descriptive est présenté dans la circulaire nationale d'organisation ;
- Les attestations de stage ou les certificats de travail

Pour la conformité du dossier, dépôt numérique dans Cyclades avant la date butoir du **avril 2025** les documents suivants :

- Le tableau synoptique de description du portfolio
- Les 3 fiches descriptives
- L'attestation de non plagiat
- Les attestations de stages ou certificats de travail

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier dans les délais prescrits ou un dossier non conforme entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat : la mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré. Ce dossier est mis à disposition du jury dans les conditions définies par la circulaire nationale d'organisation. Il fait notamment l'objet d'un contrôle de conformité organisé par les autorités académiques

Les candidats passent l'épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques en utilisant leur propre matériel. Ils doivent se munir des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont responsables de l'accès à ces ressources. La circulaire nationale d'organisation précise les conditions matérielles de déroulement des interrogations. Le candidat est notamment invité à se présenter le jour de l'épreuve avec son portfolio en version papier et/ou numérique (autonomie requise).

L'épreuve comporte deux parties et dure 40 minutes :

Première partie : parcours de professionnalisation (durée 20 minutes maximum)

Pendant 5 minutes au maximum, le candidat présente son parcours de professionnalisation en lien avec les compétences du bloc « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication »

Pendant 15 minutes, un échange avec le jury, permet au candidat d'explicitier son parcours de professionnalisation, en démontrant sa claire compréhension du cadre professionnel de réalisation de ses productions, des enjeux associés et de sa capacité à identifier les usages ou les pratiques professionnelles les plus pertinentes.

Le questionnement de la commission d'interrogation s'appuie sur le tableau synoptique du candidat. Il permet au candidat d'explicitier ses productions, les contextes, les enjeux et de justifier ses choix créatifs. La commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres afin de vérifier le degré d'acquisition des compétences.

Deuxième partie : approfondissement à partir des fiches descriptives de situations professionnelles (durée 20 minutes)

Le candidat est interrogé à partir d'une ou plusieurs des fiches descriptives de situations professionnelles présentes dans son dossier professionnel.

La commission d'interrogation conduit un entretien destiné à évaluer par sondage le degré de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences relevant du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ». Pour cela, la commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance.

Épreuve E7 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes

L'épreuve s'appuie sur un contexte d'entreprise diffusé aux enseignants de BTS Communication : TF1+.

Ce contexte est identique pour les candidats évalués en contrôle en cours de formation et pour ceux évalués sous forme ponctuelle. Il sert de support d'évaluation de l'ensemble des compétences du bloc 3.

L'épreuve est une épreuve écrite d'une durée de 3 heures. Elle prend appui sur le contexte d'entreprise TF1+ et comporte une série de questions et/ou des problèmes à résoudre relatifs aux compétences du bloc 3.

La correction de chaque copie est assurée par les professeurs d'économie gestion intervenant en BTS communication. L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points.